

4. Branchez l'autre extrémité du câble volant négatif (noir) au point de masse de la batterie déchargée (comme illustré).

Remarque : vérifiez qu'aucun composant mobile ne se trouve autour des câbles et que les 4 connexions sont bien en place.

5. Démarrez le moteur du véhicule d'assistance et laissez-le tourner au ralenti pendant quelques minutes.
6. Démarrez le moteur du véhicule en panne.
Remarque : n'allumez aucun circuit électrique du véhicule en panne avant d'avoir retiré les câbles de démarrage.
7. Laissez les deux véhicules tourner au ralenti pendant deux minutes.
8. Coupez le moteur du véhicule de secours.
9. Débranchez le câble volant négatif (noir) du véhicule dépanné.
10. Débranchez le câble volant négatif (noir) du véhicule d'assistance.
11. Débranchez le câble volant positif (rouge) du véhicule dépanné.
12. Débranchez le câble volant positif (rouge) du véhicule d'assistance.

BRANCHEMENT D'UN DISPOSITIF D'AIDE AU DÉMARRAGE

Pour démarrer un véhicule à l'aide d'un dispositif d'aide au démarrage ou d'une batterie d'assistance, suivez les instructions ci-après.

1. Branchez le câble volant positif (rouge) à la cosse positive (+) de la batterie déchargée.
2. Branchez le câble volant négatif (noir) au point de masse du véhicule.
3. Activez le commutateur d'aide au démarrage.
4. Démarrez le moteur et laissez-le tourner au ralenti.

5. Débranchez le câble volant négatif (noir) de la borne de batterie du véhicule.
6. Désactivez le commutateur d'aide au démarrage.
7. Débranchez le câble volant positif (rouge) de la borne de batterie du véhicule.

DEPOSE DE LA BATTERIE

Des outils spéciaux sont nécessaires pour remonter la batterie après la dépose ; ces opérations doivent donc être confiées à du personnel qualifié uniquement. Consultez votre concessionnaire/réparateur agréé.

CHARGE DE LA BATTERIE DU VÉHICULE

Si la batterie du véhicule nécessite d'être chargée, il est impératif de la déposer du véhicule. Consultez votre concessionnaire/réparateur agréé.



Le débranchement de la batterie, son retrait et son remplacement doivent uniquement être confiés à du personnel qualifié. Consultez votre concessionnaire/réparateur agréé.



Les batteries usagées doivent être mises au rebut de manière appropriée car elles contiennent plusieurs substances nocives. Demandez conseil à votre concessionnaire/réparateur agréé et/ou renseignez-vous auprès des autorités locales.

REPLACEMENT DE LA BATTERIE DU VÉHICULE

Si la batterie du véhicule nécessite d'être chargée, il est impératif de la déposer du véhicule. Consultez votre concessionnaire/réparateur agréé.